

Marché des artisans

24 juin 2026

Modalités générales

DATE LIMITE D'INSCRIPTION ET PAIEMENT

Date limite d'inscription : **20 avril 2026, à midi** (les dossiers reçus après cette date ne seront pas traités)

- **Coût d'un emplacement :**

Le coût pour la location d'un emplacement est de 40 \$.

Les artisans sélectionnés recevront une confirmation de leur participation au cours de la semaine du **4 mai 2026**. Cette communication inclura également les instructions relatives au paiement.

Veuillez noter qu'aucun paiement ne doit être effectué ou joint au formulaire d'inscription. Il est essentiel d'attendre la confirmation officielle avant de procéder au règlement.

- **Formulaire d'inscription :**

- **Par courriel**

catherine.mayer@ville.laprairie.qc.ca

- **Par la poste**

Ville de La Prairie (Marché des artisans de la Fête nationale), 500, rue Saint- Laurent, La Prairie (Québec) J5R 5X2

- **En personne**

Centre multifonctionnel Guy-Dupré, 500, rue Saint-Laurent, La Prairie (Québec) J5R 5X2

En cas d'annulation du participant, aucun remboursement ne sera effectué après le 15 mai 2026, à midi.

MONTAGE ET HEURES D'OUVERTURE

Mercredi 24 juin 2026

8 h à 9 h 30	Montage
9 h 30	Revue des kiosques par le comité
10 h	Ouverture au public
17 h	Fin du Marché et de l'événement

Les artisans qui arriveront après 9 h 30 seront refusés sur le site et ne seront pas remboursés.

Tous les exposants doivent avoir terminé l'installation de leur kiosque pour 9 h 30. Par la suite, il y aura revue des kiosques par madame Marilou Caron, chef de section logistique et événements.

En cas de pluie, le Marché sera annulé et les artisans seront remboursés.

**Marché des artisans
24 juin 2026**

Modalités générales

OBLIGATIONS DES PARTIES

La Ville s'engage à fournir à chacun des exposants :

- une (1) table de 2,5 pi x 6 pi et deux (2) chaises (aucun chapiteau (E-Z Up) n'est fourni par la Ville)
- un espace de 10 pi X 10 pi

L'exposant s'engage à :

- exposer une marchandise représentative de celle soumise dans son dossier de présentation (toute marchandise jugée non conforme par le comité organisateur devra être retirée immédiatement);
- être présent, en tout temps à son kiosque;
- rendre son kiosque attrayant à l'aide de nappes propres, de couleur unie, allant jusqu'au sol (le comité organisateur insiste auprès de tous les exposants sur l'importance de l'esthétique du kiosque et de la présentation des produits);
- fixer solidement tout panneau ou élément décoratif;
- maintenir la propreté des lieux et entreposer tout matériel à l'intérieur de son espace (sous la table ou dans des contenants hermétiques et esthétiques);
- respecter la zone de 10 pi X 10 pi qui lui est allouée;
- laisser l'espace loué vide et propre à la fin de l'événement.

En cas de non-respect de ces conditions, le comité organisateur se réserve le droit de refuser la location d'un espace lors d'une prochaine édition du Marché des artisans.

IMPORTANT :

- Il est fortement recommandé d'apporter un chapiteau.
- Les kiosques seront partiellement installés sur le gazon. Les exposants souhaitant utiliser un abri solaire devront eux-mêmes fixer les pieds de leur tente au sol.
- La Ville ne fournira pas d'électricité.